



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

<u>Date de la convocation :</u> 24 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à dix-neuf heures trente minutes,
<u>Date d'affichage :</u> 24 avril 2026	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	<u>Etaient présents :</u> <i>Karine KAUFFMANN, Eric LAURENT, Aurélie AUMONIER, Aurélie MEYER, Anne-Laure QUETTIER-BELLENGER, Bernard JUERY, Philippe MARTINET, Apolline SCHRECK, Angéline MOYET, Eric CHANTOT, Lancelot MIRA, Cécile CURIEL, Jean-Michel JAMET, conseillers municipaux</i>
	<u>Etaient absents :</u> <i>Gaël DELIENS-MADRE (pouvoir donné à Apolline SCHRECK) Laurence LELARGE (pouvoir donné à Jean-Michel JAMET)</i>
	<u>Secrétaire de Séance :</u> Anne-Laure QUETTIER-BELLENGER

Délibération N° 2026-22

VI - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026

Exposé de M. LAURENT :

Le budget est défini comme l'acte de prévision des recettes et des dépenses pour une année donnée (principe de l'annualité). Le budget regroupe la totalité des recettes et des dépenses communales (principe de l'universalité) dans un document unique (principe de l'unité). Les recettes et les dépenses doivent être sincèrement estimées (principe de la sincérité). Les crédits sont ouverts par chapitres et par articles au sein de chaque chapitre (principe de la spécialité).

Le budget primitif est un budget prévisionnel. Il peut faire l'objet d'ajustements au cours de l'exercice au moyen de décisions modificatives.

Le budget primitif 2026 s'équilibre de la façon suivante :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
RAR N-1	219 789.67	416 125.86
Solde exécution reporté	169 913.44	0
Propositions nouvelles	712 841.99	686 419.24
TOTAL INVESTISSEMENT	1 102 545.10	1 102 545.10
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
RAR N-1	0	0
Résultat fonctionnement reporté (excédent)		391 490.60
Propositions nouvelles	1 784 614.30	1 393 123.70
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 784 614.30	1 784 614.30
TOTAL BUDGET	2 887 159.40	2 887 159.40

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • 29/04/2026
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 00 00 - P: Application agréée f.legalite.com
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

70_DE-078-217803840-20260429-2026_22-BF



Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.1612-1 et suivants et L.2311 à L.2343-2,

Vu l'avis de la commission Préservation du Cadre de vie du 9 avril 2026,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions L. LELARGE, J.M. JAMET),

- APPROUVE le budget primitif 2026,
- PRECISE que ce budget est voté par nature au niveau du chapitre.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Médan, le 29/04/2026

Par délégation du Maire

Angelina MOYET

3^{ème} Adjointe

Rendu exécutoire par :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 29/04/2026

Et par publication le : 29/04/2026

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • 18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 40 00 - Fax : 01 39 08 40 01 • Application agréée e.legalite.com

70_DE-078-217803840-20260429-2026_22-BF

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée e.legalite.com